



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/145/A.1
10 juin 2022

Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022)**
3. **Les mesures des Nations Unies face à l'aggravation de la faim et de la famine**

La faim et la famine progressent dans le monde entier en raison de la multiplication des conflits, des changements climatiques rapides et des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Le conflit qui a éclaté cette année en Ukraine vient s'ajouter à ce tableau alarmant.

Sur les 811 millions de personnes qui souffrent de la faim chaque jour, le nombre de celles en situation d'insécurité alimentaire extrême a plus que doublé au cours des dernières années, passant de 135 à 276 millions, tandis que le nombre de personnes qui connaissent des niveaux de faim dépassant la cote d'alerte s'élève désormais à 49 millions.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) est au premier plan des efforts humanitaires visant à fournir de la nourriture à ceux qui en ont besoin de toute urgence, tandis que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide les gouvernements et les agences de développement à coordonner leurs activités pour renforcer et développer l'agriculture ainsi que les ressources en terre et en eau.

Comment ces deux organisations du système des Nations Unies fonctionnent-elles dans la pratique et quels sont les défis auxquels elles sont confrontées dans l'exécution de leurs mandats complémentaires ?

4. **La présence de l'ONU sur le terrain à l'appui du développement national : le cas du Rwanda**

Depuis des années, l'UIP plaide en faveur d'une relation plus étroite entre les opérations menées sur le terrain par l'ONU (équipes de pays des agences et programmes des Nations Unies dirigées par le coordonnateur résident) et le parlement du pays d'accueil, afin de renforcer la redevabilité et l'adhésion aux travaux de développement de l'ONU. La création d'une relation harmonieuse entre l'équipe de pays des Nations Unies et le parlement n'est pas toujours facile en raison d'un manque de ressources, de craintes d'ingérence politique et d'autres facteurs.

Cette séance comprendra une discussion sur le rôle du coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies vis-à-vis du gouvernement et du parlement. Le cas du Rwanda illustrera les processus institutionnels essentiels en jeu et la nature des travaux accomplis par l'ONU sur le terrain.

5. **Élections au Bureau**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

6. **Divers**

#IPU145